



Renouvellement des autorités communales pour la législature 2021-2026

En vue du renouvellement des autorités communales, les électrices et électeurs de la commune de Montilliez doivent élire (système majoritaire) :

- **5 personnes à la Municipalité**
- **40 personnes au Conseil communal + 7 suppléant(e)s**

Pour l'exécutif : 5 sièges sont à repourvoir :

seul le syndic Monsieur Jean-Claude Gilliéron a décidé de se retirer de la Municipalité au terme de son mandat fin juin 2021. Les autres municipaux en place renouvellent leur candidature pour la prochaine législature.

Pour le législatif : 40 sièges + 7 suppléant(e)s sont à repourvoir :

certain(e)s candidat(e)s ont déjà déclaré vouloir se retirer du Conseil communal et certain(e)s souhaitent reconduire leur mandat et vont déposer une liste d'entente (ouverte dès le 15 décembre).



Vous êtes intéressé(e) ? c'est très simple :

Le délai pour le dépôt des listes pour le 1^{er} tour du 7 mars 2021
échoit le **lundi 18 janvier 2021 à 12.00 h.**

Vous vous présentez au greffe de l'administration communale à Poliez-le-Grand et confirmez votre candidature par votre signature (sur la liste d'entente déposée dès le 15 décembre ou sur une nouvelle liste).

Les documents sont disponibles auprès du greffe et téléchargeables sur notre site internet.

Nous encourageons chacune et chacun à s'investir et vous remercions de l'intérêt que vous portez à la cause publique.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs messages. Prenez bien soin de vous !

Au nom de la Municipalité et du Conseil communal de Montilliez

Le bureau communal est fermé du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021.



Renouvellement des autorités communales pour la législature 2021-2026

Qui peut se porter candidat(e) ?

Pour la personne de nationalité suisse : avoir 18 ans révolus, être domiciliée dans la commune et inscrite au rôle des électeurs

OU

Pour la personne étrangère : avoir 18 ans révolus, être domiciliée dans la commune et inscrite au rôle des électeurs – être établie dans le Canton depuis 3 ans au moins et résidente en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins

Les dates utiles en 2021 :

	Scrutin	Délai dépôt des listes au greffe
1er tour Municipalité + Conseil communal	7 mars	18 janvier à midi
2 ^{ème} tour Municipalité + Conseil communal	28 mars	9 mars à midi
1 ^{er} tour Syndicature + suppléants au Conseil communal	25 avril	6 avril à midi
2 ^{ème} tour Syndicature	16 mai	27 avril à midi

Pour aller plus loin :

Nous vous invitons à consulter notre site internet www.montilliez.ch ainsi que le site du canton www.pour-ma-commune.ch qui regorgent d'informations, avec notamment des capsules vidéos de témoignages d'élu(e)s qui encouragent les électrices et électeurs à s'engager pour leur commune.

Besoin d'autres renseignements ? vous pouvez nous téléphoner au greffe municipal no 021 881 49 12 qui vous orientera volontiers.